



## **ADDITIF N°001/A/RE/DK/C.NGBOK/SG/CIPM/2026 RELATIFS:**

- ☞ Aux Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) N°001, 002, 003, 004/AONO/RE/DK/C. NGBOK/SG/CIPM/2026 du 20/01/2026 pour :
- ✓ Travaux de réhabilitation de certaines routes communales à NGUELEBOK ;
  - ✓ Travaux de Réhabilitations des lampadaires défectueux dans certaines localités de la Commune de NGUELEBOK ;
  - ✓ Travaux de réhabilitation d'un bloc de deux salles de classe à l'EPP de DIMAKO II ;
  - ✓ Travaux de réalisation des deux (02) forages équipes de pompes à motricité humaine (PMH) A MELAMBO ET A GOUNTE.

**FINANCEMENT** : Budget d'Investissement Public. **Exercice 2026.**

### **OBJET DE L'ADDITIF :**

Par le présent additif rectificatif, le Maire de la Commune de NGUELEBOK porte à la connaissance des responsables des entreprises concernées par les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) sus-énumérés des modifications suivantes :

- Le rejet des rabais des soumissionnaires présentés de manière manuscrite ainsi que ceux, mentionnés uniquement en chiffres ou en lettres ;
- Les cautionnements sont assujettis à la formalité du timbrage et l'exigence de la mention manuscrite de l'établissement financier dont le non respect entraîne le rejet de l'offre ;
- Les soumissionnaires catégorisés sont dispensés de la production dans leurs dossiers techniques, des pièces justificatives relatives au chiffre d'affaire, aux références, aux moyens techniques et logistiques propres minima, au personnel permanent et à la localisation du siège ;
- La fonction du chef service du marché est assurée le personnel des services techniques internes de la Commune ;
- La rédaction ou la mise en forme de tous les documents définitifs constitutifs du marché est assurée par le Maître d'Ouvrage.

Le reste sans changement.

### **Ampliations**

- ☞ ARMP/EST ;
- ☞ DDMINMAP/KADEY ;
- ☞ PDT/CIPM-C.NGBOK ;
- ☞ ARCHIVES/CHRONOS.

NGUELEBOK LE **03 FEV 2026**

LE MAIRE  
(REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ CONTRACTANTE)

